

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE, DU PERSONNEL
ET DU MATERIEL

DECRET N° 70/61 /ETR/D.AGPM du 3/3/70

portant nomination de Mr. Alexandre
DENGUET en qualité de Conseiller
Politique à l'Ambassade du Congo à PARIS
(France)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo;
VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo;
VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères;
VU les décrets n°s 62/287 du 8 Septembre 1968 et 67/116-ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaire de la République Populaire du Congo à l'Etranger;
VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;
VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;
VU le décret n° 68/349 du 26 Décembre 1968 portant nomination de Monsieur Antoine Kaine en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade du Congo à PARIS;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
Le Conseil d'Etat entendu;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur Alexandre DENGUET, Chef de Service à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale à BRAZZAVILLE, est nommé Conseiller Politique à l'Ambassade du Congo à PARIS, en remplacement de Mr. Antoine KAINÉ appelé à d'autres fonctions.

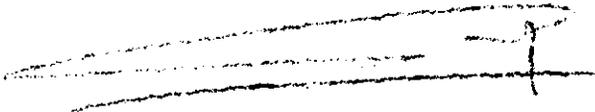
ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

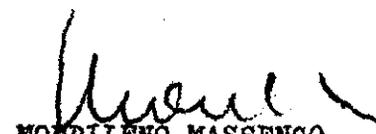
BRAZZAVILLE, LE 3 MARS 1970


Le Commandant Marien NGOUABI.-

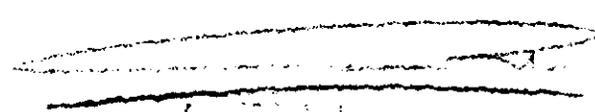
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat
Le Vice Président du Conseil d'Etat,
Chargé du Plan et de l'Adminis-
tration du Territoire,

Le Garde des Sceaux, Minis-
tre de la Justice et du
Travail


LE COMMANDANT ALFRED RAOUL.-


Me MOUDILENO MASSENCO

P. Le Ministre des Affaires Etrangères


COMMANDANT A. RAOUL

p. Le Ministre des Finan-
ces et du Budget en
mission,
Le Ministre du Commerce et
de l'Industrie et des Mines
assurant l'intérim.-


C. S. S. S. S. S.